



département  
**Haute-Vienne**

Pôle développement

Direction du développement

et de l'aménagement territorial

Sous-direction habitat urbanisme

aménagement foncier, eau, environnement

Affaire suivie par Graziella RASSAT

☎ : 05 44 00 13 67

PDEV/DDAT/SDHUAFFEE/2021-n° 5452/00052

Monsieur Guillaume GUÉRIN

Président de la Communauté urbaine

Limoges Métropole

19, rue Bernard Palissy

CS 10001

87031 LIMOGES CEDEX 1

Limoges, le 21 MAI 2021

**Objet** : Modifications simplifiées n° 1, 2 et 3 du Plan local d'urbanisme de la Commune du Palais-sur-Vienne.

Monsieur le Président,

Le 16 avril dernier, vous m'avez transmis pour avis les projets de modifications simplifiées n° 1, 2 et 3 du Plan local d'urbanisme (PLU) de la Commune du Palais-sur-Vienne, et ce avant la fin de la période de mise à disposition du public, en cours jusqu'au 25 mai 2021.

Ces modifications concernent, pour la première, le règlement écrit, pour la deuxième, l'orientation d'aménagement et de programmation n° 4 – Aristide Briand et, pour la troisième, l'orientation d'aménagement et de programmation n° 8 – Le Chatenet bis.

Après examen des documents, les modifications n° 1 et 3 n'appellent aucune observation de ma part.

En revanche, concernant la modification n° 2, j'attire votre attention sur la question de la sécurité des accès à la voirie départementale. En effet, l'orientation d'aménagement « Aristide Briand » jouxte la route départementale n° 29. La création éventuelle d'accès pourrait engendrer une augmentation du trafic supérieur à 15 véhicules par jour. Dans ces conditions, et conformément à l'article 52 du règlement départemental de voirie, l'accès pourrait « être refusé, ou accordé, sous réserve d'aménagements spécifiques, s'il est de par sa situation, sa configuration, son impact sur le trafic routier ou piétonnier de nature à porter atteinte à la sécurité publique ».

Les services du Département restent à votre disposition pour tout renseignement éventuel.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes salutations distinguées.

Le Président du Conseil départemental,

Jean-Claude LEBLOIS